



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **22 mai 2017**

Délibération n° 2017-1968

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 8°

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) Berthelot Epargne - Quitus donné à la Société par actions simplifiées (SAS) Les Allées de l'Europe - Suppression de la ZAC

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Longueval

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 2 juin 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 24 mai 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi, Vesco (pouvoir à M. Képénékian), Aggoun, Mme Beautemps (pouvoir à M. Forissier), M. Gachet (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Mme Runel (pouvoir à Mme Gailliout), M. Sturla (pouvoir à Mme Peillon), Mme Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), M. Uhlich (pouvoir à M. Geourjon).

Conseil du 22 mai 2017**Délibération n° 2017-1968**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Zone d'aménagement concerté (ZAC) Berthelot Epargne - Quitus donné à la Société par actions simplifiées (SAS) Les Allées de l'Europe - Suppression de la ZAC**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 avril 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La zone d'aménagement concerté (ZAC) Berthelot Epargne a été créée, par délibération du Conseil du 18 octobre 2004 et confiée par voie de convention publique d'aménagement (CPA) à la SAS Les Allées de l'Europe (société Nexity).

Le périmètre de l'opération était délimité par :

- au nord, la rue de l'Epargne et l'Hôtel de police,
- à l'est, les rues Audibert et Lavirotte,
- au sud, l'avenue Berthelot et le nouveau cimetière de la Guillotière,
- à l'ouest, les voies ferrées et l'ancien cimetière de la Guillotière.

Elle s'est développée sur une superficie de 5 hectares. Les objectifs principaux étaient :

- d'assurer la mutation de ce site à vocation industrielle et économique vers un secteur mixte, paysagé, à dominante résidentielle,
- de garantir la qualité des constructions et aménagements proposés par le biais d'une nouvelle composition urbaine de l'îlot, en adéquation avec des projets des secteurs environnants (tramway ligne T4, parc Sergent Blandan),
- de renforcer les équipements publics de proximité (petite enfance, groupe scolaire).

Le programme prévisionnel de construction prévoyait la réalisation de 76 300 mètres carrés de surface hors œuvre nette (SHON), répartis comme suit :

- 69 000 mètres carrés à usage d'habitat (13 000 mètres carrés de logements sociaux et 56 000 mètres carrés en accession),
- 6 000 mètres carrés à usage d'activités tertiaires (commerces),
- 1 300 mètres carrés d'équipements publics (dont une crèche de 590 mètres carrés de SHON avec un jardin de 400 mètres carrés et une salle sportive de 450 mètres carrés).

Le projet de programme global de constructions a permis la réalisation de 76 892 mètres carrés de SHON, répartis comme suit :

- 69 253 mètres carrés de SHON logements,
- 6 434 mètres carrés de SHON de commerces,
- 1 205 mètres carrés d'équipements publics (dont une crèche de 636 mètres carrés de SHON et une salle sportive de 569 mètres carrés).

Le programme définitif des équipements publics (PEP) prévisionnel, approuvé par délibération du Conseil du 19 septembre 2005, prévoyait la réalisation des différents équipements et réseaux nécessaires à la viabilisation et à l'aménagement du site.

Conformément aux dispositions de l'article R 311-12 du code de l'urbanisme et compte tenu de l'achèvement du PEP, de la remise des ouvrages aux services gestionnaires et de l'achèvement de la rétrocession foncière, il est proposé de procéder à la suppression de cette opération.

Cette opération n'a nécessité aucune participation d'équilibre de la part des collectivités.

Dépenses SAS Les Allées de l'Europe		Prévisionnel PEP (K€HT)	Montant engagé (K€HT)
A. MAITRISE D'OUVRAGE AMENAGEUR - SUPERSTRUCTURES			
	crèche : livraison à la Ville de Lyon d'un volume livré brut de béton fluide en attente, de 636 mètres carrés de SHON	605	625
	salle Association Sportive : livraison à la Ville de Lyon d'un volume livré brut de béton avec fluide en attente, de 569 mètres carrés utiles	450	531
B. MAITRISE D'OUVRAGE VILLE DE LYON - SUPERSTRUCTURES			
	groupe scolaire : Participation de l'aménageur à la création de 5 classes	2 270 K€TTC	2 270 K€TTC
C. MAITRISE D'OURVAGE AMENAGEUR - INFRASTRUCTURES			
	création d'une plateforme permettant l'implantation de la voie du tramway place avenue Berthelot voirie, espaces verts, plantations réseaux divers	3 855	3 770
TOTAL		7 180	7 196

Il est proposé au Conseil de donner quitus, à la SAS Les Allées de l'Europe, des missions d'aménagement de la ZAC Berthelot Epargne telles qu'elles sont définies dans la convention d'aménagement.

Compte tenu de l'achèvement du programme de constructions et du PEP, et conformément aux dispositions de l'article R 311-12 du code de l'urbanisme, il est proposé de procéder à la suppression de cette opération ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Décide de procéder à la suppression de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Berthelot Epargne à Lyon 8°.

2° - Donne quitus à la SAS Les Allées de l'Europe (société Nexity) de sa mission d'aménageur pour cette opération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mai 2017.